

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 27 mai 2024**

**Délibération n° CP-2024-3363**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Priest

Objet : Demande de soumission au régime forestier de diverses parcelles métropolitaines situées sur le territoire de la commune de Saint-Priest, dans le cadre de l'extension de la forêt de Feuilly

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Amélioration du Cadre de Vie

**Rapporteur** : Monsieur Pierre Athanaze

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

**Commission permanente du 27 mai 2024****Délibération n° CP-2024-3363**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Priest

Objet : Demande de soumission au régime forestier de diverses parcelles métropolitaines situées sur le territoire de la commune de Saint-Priest, dans le cadre de l'extension de la forêt de Feuilly

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Amélioration du Cadre de Vie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

Depuis 1996, la Métropole, en partenariat avec l'Office national des forêts, a planté environ 25 ha de forêt avec pour objectif initial de relier le parc de Parilly au Fort de Saint-Priest. Cet ensemble forestier constitue aujourd'hui la forêt de Feuilly.

Dans le but de garantir la pérennité du couvert forestier sur la forêt de Feuilly et d'en assurer une gestion durable, la Métropole a demandé et obtenu, par arrêté préfectoral du 6 août 2015, la soumission au régime forestier d'un 1<sup>er</sup> périmètre de forêt, conformément aux dispositions des articles L 211-1 et L 214-3 du code forestier.

Dans le cadre du plan nature et de la démarche de création de boisements urbains, il a été décidé d'étendre la superficie de la forêt de Feuilly sur le territoire de la commune de Saint-Priest.

**II - Le projet**

La Métropole est déjà propriétaire de plusieurs parcelles situées autour de cette forêt.

Afin d'étendre la superficie de la forêt de Feuilly, la Métropole a commencé les plantations de plants forestiers sur les parcelles cadastrées sections AC 15, AC 16, AC 96 et AC 97, d'une superficie totale d'environ 1,5 ha, situées à l'angle du boulevard de la Porte des Alpes et de la rue du Dauphiné.

Une 2<sup>ème</sup> opération de plantation et d'accompagnement de la dynamique naturelle est prévue pour la fin d'année 2024 sur les parcelles cadastrées sections CY 109, CY 153, CY 155, CY 157 et CY 184, d'une superficie totale d'environ 2,5 ha, situées le long de la rue Camille Desmoulins.

Une 3<sup>ème</sup> opération est prévue à une échéance plus lointaine, en lien avec le déménagement d'une entreprise privée, accompagnée par la Métropole dans le cadre du développement économique du secteur.

Ainsi, afin d'homogénéiser la gestion de cet ensemble forestier, d'en garantir sa pérennité et d'en assurer une gestion durable, il est proposé de demander à la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète du Rhône, la soumission au régime forestier de l'ensemble des parcelles précitées.

### III - Planning

Une partie des plantations est déjà réalisée, la 2<sup>ème</sup> tranche sera plantée au cours de la saison de plantation 2024-2025 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le principe d'extension du périmètre de la forêt de Feuilly soumis au régime forestier, constitué des parcelles cadastrées sections AC 15, AC 16, AC 96 et AC 97, d'une superficie totale d'environ 1,5 ha, situées à l'angle du boulevard de la Porte des Alpes et de la rue du Dauphiné, d'une part, et des parcelles cadastrées sections CY 109, CY 153, CY 155, CY 157 et CY 184, d'une superficie totale d'environ 2,5 ha, situées le long de la rue Camille Desmoulins, d'autre part, sur le territoire de la commune de Saint-Priest.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à déposer un dossier et à demander à la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète du Rhône, la soumission au régime forestier des parcelles susvisées, ainsi qu'à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 mai 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-321641-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
---